Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio

Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft

Band: 22 (1904)

Heft: 62

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 07.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

№ 62 XXII. Jahrgang. Bern, Mittwoch, 17. Februar. 1904 Berne, Mercredi, 17 février. XXIIme année. № 62
Erstes Blatt. Première feuille.

Abonnemente:
Schweiz: Jährlich Fr. 6.
2tes Semester . » 3.
Ausland: Zuschlag des Porto.
Es kann nur bei der Post abonniert werden.
Preis einzelner Nummern 10 Cts.

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Abonnements:
Suisse: un an . . fr. 6.
2e semestre . . » 3.
Etranger: Plus frais de port.
On s'abonne exclusivement aux offices postaux.
Prix du numéro 10 cts.

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Erscheint 1—2 mal täglich, ausgenommen Sonn- und Feiertage.
Redaktion und Administration im Eidgenössischen Handelsdepartement.
Rédaction et Administration au Département fédéral du commerce.
Paraît 1 à 2 fois par jour, les dimanches et jours de fête exceptés.

Annoncen-Pacht: Rudolf Mosse, Zürich, Bern etc.
Insertionspreis: 25 Cts. die viergespaltene Borgiszeile (für das Ausland 35 Cts.).
Régie des annonces: Rodolphe Mosse, Zurich, Berne, etc.
Prix d'insertion: 25 cts. la ligne d'un quart de page (pour l'étranger 35 cts.).

Inhalt — Sommaire

Handelsregister. — Registre du commerce. — Banque du Commerce, à Genève.

Amtlicher Teil — Partie officielle

Handelsregister. — Registre du commerce. — Registro di commercio.

I. Hauptregister. — I. Registre principal. — I. Registro principale.

Bern — Berne — Berna

Bureau Erlach.

1904. 15. Februar. Die **Käsereigenossenschaft Finsterhennen** in Finsterhennen (S. H. A. B. Nr. 170 vom 22. Juni 1896, pag. 707) hat in ihrer Hauptversammlung vom 17. Januar abhin für die Jahre 1904 und 1905 den Vorstand neu bestellt wie folgt: 1) Als Präsident Fritz Gross-Linder; 2) als Vizepräsident Joh. Gottfried Probst; 3) als Kassier Fritz Gross-Fischer; 4) als Sekretär S. Fritz Probst; 5) als Beisitzer Joh. Alfred Probst, Jakob Probst-Henzi, Gottf. Balimann, Fritz Balimann, alle Landwirte, von und wohnhaft in Finsterhennen. Der Präsident und der Sekretär führen die verbindliche Unterschrift für die Genossenschaft und zeichnen kollektiv.

Bureau de Porrentruy.

15 février. La société en nom collectif **Schwob & Cie** à Porrentruy (F. o. s. du c. du 28 octobre 1901, nº 365, page 1457), est dissoute. La raison est radiée. L'actif et le passif sont repris par la maison Lucien Schwob, à Porrentruy.

Le chef de la maison **Lucien Schwob**, à Porrenruy, est «Lucien Schwob», originaire de la commune Les Planches, Montreux, domicilié à Porrentruy, l'un des associés de la maison «Schwob & Cie», à Porrentruy. La maison «Lucien Schwob» reprend l'actif et le passif de la société «Schwob & Cie», laquelle est dissoute et radiée. Genre de commerce: Maison d'assortiments.

15 février. Le chef de la maison **E. Voillat fils**, à Damphreux, est Edouard Voillat, originaire de Damphreux et y domicilié. Genre de commerce: Commerce de vins en gros.

Freiburg — Fribourg — Friborgo

Bureau de Fribourg.

1904. 12 février. Alphonse Moret s'est retiré de la société en nom collectif **Morard & Cie**, à Fribourg (F. o. s. du c. du 14 octobre 1902 nº 367, page 1465). La maison donne procuration à Philippe Weck, domicilié à Fribourg.

Basel-Stadt — Bâle-Ville — Basilea-Città

1904. 12. Februar. Aus dem Verwaltungsrate der Aktiengesellschaft unter der Firma **Basler Bauverein** in Basel (S. H. A. B. Nr. 24 vom 21. Februar 1883, pag. 175) ist Gustav Kelterborn als Delegierter ausgeschieden und somit dessen Untersohrift erloschen. An dessen Stelle wurde gewählt: Dr. Carl Lichtenhahn, von und in Basel, welcher mit dem bisherigen Delegierten Emil Bohny die rechtsverhindliche Kollektivunterschrift führt.

St. Gallen — St-Gall — San Gallo

1904. 10. Februar. Der Inhaber der Firma **C. Eisenhut-Rigassi**, mit bisherigem Domizil in St. Gallen (S. H. A. B. Nr. 1 vom 3. Januar 1903, pag. 2) hat dasselbe, gleichwie seine Wohnung, nach St. Fiden, politische Gemeinde Tablat, verlegt. Kommission und Export.

Graubünden — Grisons — Grigioni

1904. 13. Februar. Die Aktiengesellschaft unter der Firma **Fabriken Landquart (Fabriques de Landquart)** in Landquart (S. H. A. B. Nr. 56 vom 13. Februar 1903, pag. 221 und dortige Verweisungen) hat in ihrer Generalversammlung vom 30. Oktober 1903 ihre Statuten revidiert und dabei folgende Abänderungen der im Schweiz. Handelsamtshlatt publizierten Tatsachen getroffen. Das Aktienkapital beträgt nunmehr Fr. 823,000 (Franken achthundertdreiundzwanzigtausend), eingeteilt in 423 Stammaktien von je Fr. 1000 und 400 Prioritätsaktien von je Fr. 1000. Die Aktien lauten auf den Inhaber. Für die früheren Stammaktien werden Genussscheine ausgestellt. Die Gesellschaft erteilt Kollektiv-Prokura an Arnold Wälchli, von Bern, wohnhaft in Landquart, der mit einem der bisherigen Prokuristen Gottfried Wenger oder Marie Henggeler kollektiv zeichnet.

Wallis — Valais — Vallese

Bureau de St-Maurice.

1904. 13 février. Le chef de la maison **J. Hauswirth**, à Monthey, est Jaques Hauswirth, de Gessenay, domiciliié à Monthey. Genre de commerce: Confections, étoffes, chapellerie, chaussures, mercerie. Bureau: Maison Delacoste à Monthey.

Neuenburg — Neuchâtel — Neuchâtel

Bureau de La Chaux-de-Fonds.

1904. 11 février. Le chef de la maison **J. Blum**, à La Chaux-de-Fonds, est Jeanne Blum, épouse de Gustave Blum, de Aegerten (Berne), domiciliié à La Chaux-de-Fonds. Genre de commerce: Chapellerie, parapluies et ombrelles. Magasin: 5, Rue de la Balance.

11 février. La liquidation de la société en nom collectif **Léopold Weill & Cie, en liquidation**, à La Chaux-de-Fonds (F. o. s. du c. du 20 mai 1901, nº 182, page 725), étant terminée, cette raison est radiée.

Bureau du Locle.

10 février. La maison **Paul D. Nardin**, au Locle (F. o. s. du c. du 6 février 1886, nº 11, page 73), donne procuration à Henri Rosat, du Locle, y domicilié.

Bureau de Neuchâtel.

8 février. Le chef de la maison **P. Jaunin, institut du Photosport**, à Neuchâtel, est Paul Jaunin, de Villars-le-Grand (Vaud), domicilié à Neuchâtel. Genre de commerce: Editeur de cartes postales artistiques et atelier de peinture. Bureaux: Faubourg du Lac nº 19. Cette maison a été fondé le 1er septembre 1903.

12 février. William Wasem, de Boveresse, domicilié à Neuchâtel, est entré à partir du 1er février 1904 comme associé indéfiniment responsable dans la société en commandite **Jeanneret et Cie**, à Neuchâtel, inscrite le 24 mars 1902 (F. o. s. du c. du 29 mars 1902, nº 122, page 486).

12 février. Les raisons de commerce suivantes, sont radiées d'office:

A. Ensuite de faillite des titulaires:

Attilio Cogliati, à Neuchâtel, entrepreneur de menuiserie en bâtiment, parqueterie et ébénisterie (F. o. s. du c. du 18 avril 1900, nº 143, page 575).

Jules Stauffer, à Neuchâtel, quincaillerie, combustibles (F. o. s. du c. dès 3 juin 1896 nº 152, page 631; 14 octobre 1898 nº 285, page 1190; 26 août 1901 nº 297, page 1187).

E. Faure fils, à Neuchâtel, vélocipèdes et accessoires (F. o. s. du c. du 16 octobre 1899 nº 323, page 1303).

B. Ensuite de départ du titulaire:

Aug: Cortèse, à Neuchâtel, huiles pour montres (F. o. s. du c. du 13 décembre 1902, nº 440, page 1758).

Genf — Genève — Ginevra

1904. 12 février. Suivant statuts datés du 28 mai 1903, et revisés le 30 novembre 1903, il s'est constitué, entre différents clubs montagnards, et sous la dénomination de **Fédération Montagnarde Genevoise** une société régie par le titre 28 du C. O., et qui a pour but de chercher, par tous les moyens, à faciliter aux clubs adhérents,, les courses alpestres. Son siège est à Genève. Tout club montagnard désirant faire partie de la Fédération doit en faire la demande écrite au comité central, et lui adresser, en outre, un exemplaire de ses statuts, ainsi que son état nominatif. Le club candidat devra avoir trois années d'existence et compter vingt membres actifs au minimum. L'assemblée des délégués statuera sur son admission, à la majorité des voix et au scrutin secret. Tout club admis dans la fédération paie une finance d'entrée de fr. 10 et une cotisation annuelle de fr. 5 par délégué. Tout club désirant se retirer de la société devra adresser sa démission par écrit au président du comité central. On sort aussi de la société par exclusion prononcée dans les cas prévus aux statuts. La fédération est administrée par un comité composé de cinq membres, nommés pour une année et rééligibles. Elle est valablement engagée par les signatures collectives du président, du secrétaire et du trésorier. Les convocations aux assemblées sont faites par avis postaux. Il n'est rien prévu dans les statuts en ce qui concerne la responsabilité des mombres à l'égard des engagements sociaux. En cas de dissolution de la fédération, son actif éventuel sera réparti entre les divers clubs fédérés, au prorata de leurs délégués. Le président est Edouard Ferrazzini, domicilié aux Eaux-Vives; le secrétaire est Charles Vaucher, domicilié à Plainpalais; et le trésorier est Fritz Haemmerli, domicilié à Genève.

13 février. Le chef de la maison **Chevallier Jn**, à Chêne-Bourg, commencée en janvier 1904, est Jean Chevallier, d'origine française, domicilié à Chêne-Bourg. Genre d'affaire: Fabrication de plots, briques, tuyaux, et produits divers en béton comprimé; commerce de sables et graviers, et représentation de la maison «Demay frères», de Reims, pour constructions en ciment armé. Bureau et chantier: Avenue de Bel-Air, à Chêne-Bourg.

13 février. Dans son assemblée du 22 janvier 1904, la société dite **Société biblique de Genève**, ayant son siège à Genève (F. o. s. du c. du 13 mai 1893, nº 117, page 473), a renouvelé son bureau comme suit: Guillaume Trembley, président; Professeur Ernest Martin, vice-président; Pasteur Georges Dunant, secrétaire; et Alexis Lombard, banquier, trésorier; tous à Genève. La société reste engagée par la signature collective de deux membres du bureau.

13 février. La maison **Emile Cattin**, à La Chaux-de-Fonds (inscrite au registre du commerce de la Chaux-de-Fonds, le 17 avril 1899), dont le chef est François-Emile Cattin, d'origine bernoise, domicilié à la Chaux-de-Fonds, établit aux Eaux-Vives, sous la même raison de commerce, une succursale, qui commencera le 15 février 1904. Genre d'affaires: Fabrication et vente d'horlogerie. Comptoir et bureau: 3, Avenue Pictet de Rochemont.

13 février. La raison **Ch. Vuagniaux**, décoration artistique en tous genres et installations théâtrales complètes, aux Acacias (Plainpalais) (F. o. s. du c. du 17 mai 1895 nº 131, page 552), est radiée ensuite de renonciation et de départ du titulaire.

13 février. Le chef de la maison **E. Copponex**, à Genève, commencée le 1er février 1903, est Eugène Copponex, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Expert-comptable, et agence immobilière et d'assurances. Bureau: 2, Rue de Hesse.

B. 14.

Compte de profits et pertes
de la Banque du Commerce, à Genève
pour l'exercice 1903.

(Approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 8 février 1904.)

Doit — Charges

				I. Frais d'administration.
		112,775	35	Appointements et gratifications des employés et surnuméraires.
		12,000	—	Loyer du bâtiment de la banque.
		5,624	75	Entretien et réparations du bâtiment de la banque.
		2,163	80	Chauffage et éclairage.
		8,185	75	Fournitures de bureau, impressions, registres, formulaires, insertions, etc.
		3,174	60	Ports de lettres, dépêches et téléphone.
		5,771	60	Frais relatifs au concordat et à la chambre de compensation.
		7,500	—	Frais de confection de billets de banque (amortissement).
		3,519	70	Mobilier: Entretien, réparations, etc. (amortissement).
		935	70	Divers: Etrennes, dons, etc.
202,765	—	41,113	75	Frais pour faire venir des espèces de l'étranger.
				II. Impôts.
		22,844	25	Impôt fédéral de contrôle sur les billets de banque.
		68,532	70	„ cantonal sur les billets de banque.
		6,000	—	„ cantonal de timbre sur 12,000 actions.
		815	75	„ cantonal (foncier) sur bâtiment de la banque.
107,103	30	8,910	60	„ communal pour 1903 (taxe municipale).
				III. Intérêts débiteurs.
				a) Sur engagements en compte courants.
		1,497	65	A correspondants créanciers.
5,597	30	4,099	65	A caisse de prévoyance des employés.
				VI. Bénéfice net.
		4,777	45	Solde au 31 décembre 1902.
686,258	—	681,480	55	Bénéfice net de l'année 1903.
1,001,723	60			

Avoir — Produits

				I. Produit du compte d'effets de change.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				Intérêts perçus . . . . . fr. 309,586. 05
				Réescompte de l'exercice précédent à 4% „ 45,513. 65
				fr. 355,099. 70
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1903 à 4½% . . . . . „ 36,949. 60
318,150	10			
				Effets sur l'étranger:
				Intérêts perçus . . . . . fr. 126,955. 30
				Réescompte de l'exercice précédent à 3½% . . . . . „ 16,859. 85
				fr. 143,815. 15
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1903 à 4½% . . . . . „ 18,288. 25
125,526	90			
				Avances sur titres:
				Intérêts perçus . . . . . fr. 34,069. 60
				Réescompte de l'exercice précédent à 4% „ 2,368. 10
				fr. 36,437. 70
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1903 à 4½% . . . . . „ 2,646. —
33,791	70			
				Avances sur nantissements avec billets:
				Intérêts perçus . . . . . fr. 163. 75
				Réescompte de l'exercice précédent à 4% „ 301. —
464	75			
				Avances hypothécaires avec billets:
				Intérêts perçus . . . . . fr. 14,042. 70
				Réescompte de l'exercice précédent à 4% „ 1,640. —
				fr. 15,682. 70
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1903 à 4½% . . . . . „ 3,440. —
12,242	70			
				Rescriptions cantonales:
				Intérêts perçus . . . . . fr. 59,033. —
				Réescompte de l'exercice précédent à 4% „ 4,811. 10
				fr. 63,844. 10
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1903 à 4½% . . . . . „ 9,906. 25
53,937	85	544,114	—	
				II. Intérêts créanciers et commissions.
				a. Sur créances en comptes courants.
				De correspondants débiteurs:
				Intérêts perçus . . . . .
15,847	65			
				Des avances en comptes courants sur nantissements de titres:
				Intérêts perçus . . . . . fr. 33,750. 60
				Réescompte de l'exercice précédent à 4% „ 1,180. —
				fr. 34,930. 60
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1903 à 4½% . . . . . „ 598. 15
34,332	45			
				b. Sur autres créances et placements.
				Rescriptions municipales:
				Intérêts perçus . . . . . fr. 71,766. 95
				Réescompte de l'exercice précédent à 4% „ 7,416. 65
				fr. 79,183. 60
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1903 à 4½% . . . . . „ 26,556. 25
52,627	35			
				Valeurs diverses suisses:
				Intérêts perçus . . . . . fr. 9,617. —
				Réescompte de l'exercice précédent à 4% „ 5,154. 15
				fr. 14,771. 15
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1903 à 4½% . . . . . „ 3,050. —
11,721	15			
				Valeurs diverses étrangères:
				Intérêts perçus . . . . . fr. 48,086. 80
				Réescompte de l'exercice précédent à 3½% . . . . . „ 5,106. 55
				fr. 53,193. 35
				A déduire: Réescompte au 31 décembre 1903 à 4½% . . . . . „ 7,365. 15
45,828	20			
				Des effets publics:
				Intérêts perçus . . . . .
199,464	35	359,821	15	
				III. Produit de l'immeuble.
				Loyer du bâtiment de la banque . . . . .
		18,100	—	
				IV. Droits et indemnités.
				Indemnité accordée par les banques d'émission suisses pour frais d'importation d'espèces en 1902 . . .
65,966	05			
				Droits sur effets impayés et divers . . . . .
6,191	20			
				Droits de garde sur dépôts de titres et valeurs . . .
1,494	30			
				Produit des coffres-forts en location . . . . .
5,289	50	78,941	05	
				VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.
				Sur effets escomptés sur la Suisse . . . . .
		969	95	
				VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.
				Report du solde du bénéfice de l'année 1902 . . .
		4,777	45	
		1,001,723	60	

Annexe au compte de profits et pertes de la Banque du Commerce, à Genève, pour l'exercice 1903.

Répartition du bénéfice, suivant Art. 31 *) des statuts et le vote de l'assemblée générale des actionnaires.

Le bénéfice net suivant le compte de profits et pertes est de	fr.	686,258. —
Dividende de l'exercice 1903, suivant décision de l'assemblée générale fr. 50. — par action, soit sur 12,000 actions	„	600,000. —
A porter au compte de réserve extraordinaire	„	80,000. —
Report à nouveau	„	6,258. —
	fr.	686,258. —

*) Article 31 des statuts:

„L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

„Les produits nets, déduction faite de toutes les charges, constituent les bénéfices.

„Sur ces bénéfices il est prélevé en premier lieu, pour former un fonds de réserve, jusqu'à concurrence de fr. 500,000, une somme qui ne peut être inférieure au 5% des dits bénéfices.

„Après ce prélèvement et ceux que l'assemblée peut décider en faveur d'une réserve spéciale, le bénéfice net est réparti par parts égales entre toutes les actions.

„Le paiement du dividende tel qu'il a été fixé par l'assemblée générale, a lieu en une seule fois, au plus tard un mois après la dite réunion.

„Les réserves, ordinaire ou extraordinaire, peuvent servir, avec l'approbation de l'assemblée, à accroître ou à compléter le dividende de l'exercice."

B. 14.

Bilan annuel
de la Banque du Commerce, à Genève
au 31 décembre 1903.

(Approuvé par l'assemblée générale des actionnaires du 8 février 1904.)

Actif

				I. Caisse.
		9,600,000	—	Espèces en caisse (couverture des billets).
		1,890	—	Espèces à la chambre de compensation, compte A.
		736,580	—	Autres valeurs en caisse ayant cours légal.
		10,338,470	—	Encaisse légale.
		237,650	—	Propres billets en caisse (voir annexe n° 1).
		318,400	—	Billets des autres banques d'émission.
		3,717	46	Billets à la chambre de compensation, compte B.
		3,650	—	Billets étrangers en caisse.
10,907,608	40	5,720	94	Autres valeurs en caisse.
				II. Créances à courte échéance.
				(Disponibles au plus tard dans les 8 jours.)
		34,715	15	Bons de caisse et effets sur la place non rentrés.
		598,984	70	Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.
		426,189	25	Correspondants suisses débiteurs.
2,537,865	—	1,477,975	90	Correspondants étrangers débiteurs.
				III. Créances sur effets de change.
				a. Etat réglementaire du portefeuille.
				Effets escomptés sur la Suisse:
				4,951,838. 15 échus dans les 30 jours.
				1,277,045. 90 „ entre 31 et 60 „
				2,173,319. 65 „ „ 61 et 90 „
		8,462,203	70	60,000. — „ „ 91 et 120 „
				Effets sur l'Etranger:
				1,982,389. 70 échus dans les 30 jours.
				997,353. 75 „ entre 31 et 60 „
		3,800,743	45	821,000. — „ „ 61 et 90 „
				Avances sur titres à échéances fixes:
				559,900. — échus dans les 30 jours.
				256,100. — „ entre 31 et 60 „
				46,000. — „ „ 61 et 90 „
		875,200	—	13,200. — „ „ 91 et 120 „
				Avances hypothécaires avec billets:
		360,000	—	Échus entre 61 et 90 jours.
				Rescriptions cantonales:
				1,150,000. — échus dans les 30 jours.
		1,900,000	—	750,000. — „ entre 61 et 90 „
				b. Autres créances sur effets de change.
17,488,801	95	2,090,654	80	Effets à l'encaissement.
				IV. Autres créances à terme.
				(Disponibles après 8 jours.)
		2,046,142	40	Comptes courants débiteurs avec crédits couverts par nantissements de titres.
		2,600,000	—	Réscription municipales.
		1,393,639	95	Effets sur l'étranger sans signature suisse.
6,439,782	35	400,000	—	Valeurs diverses suisses.
				V. Placements à terme indéfini.
3,996,766	75			Effets publics: Rentes, Obligations suivant inventaire (voir annexe n° 2).
				VII. Placements fixes.
400,000	—			Immeuble à l'usage de la banque.
41,770,824	45			

Passif

				I. Emission de billets.
		23,762,350	—	Billets en circulation (voir annexe n° 1)
		237,650	—	Propres billets en caisse (voir annexe n° 1)
				24,000,000 —
				II. Engagements à courte échéance.
				(Remboursables au plus tard dans les 8 jours.)
		2,949,673	75	Comptes de virements et de chèques
		1,436,893	10	Correspondants étrangers créanciers
		1,693	—	Dividendes échus et non encaissés
				4,388,259 85
				IV. Engagements à terme.
				(Avec terme de remboursement dépassant 8 jours.)
				Caisse de prévoyance des employés 87,506 95
				V. Comptes d'ordre.
		71,230	10	Réescompte du portefeuille de change (voir détail dans le compte de profits et pertes.)
		37,569	55	Réescompte des autres créances à terme (voir détail dans le compte de profits et pertes.)
		600,000	—	Dividende à répartir pour l'exercice 1903
				708,799 65
				VI. Fonds propres.
		12,000,000	—	Capital versé
		500,000	—	Réserve statutaire
		80,000	—	Réserve extraordinaire (allocation de 1903)
		6,258	—	Report du solde de bénéfice pour 1904
				12,586,258 —
				41,770,824 45

Annexes au bilan annuel de la Banque du Commerce, à Genève, au 31 décembre 1903.

Annexe n° 1. Etat des billets de banque au 31 décembre 1903.

			Emission	En caisse	En circulation
136	billets de fr.	1000	= 136,000	—	136,000
648	„ „ „	500	= 324,000	1,000	323,000
175,400	„ „ „	100	= 17,540,000	192,100	17,347,900
120,000	„ „ „	50	= 6,000,000	44,550	5,955,450
296,184	billets		= 24,000,000	237,650	23,762,350

Annexe n° 2. Inventaire des titres.

	Désignation	Montant nominal	Cours	Valeur
fr. 97,500	Capital 3½ % Emprunt Genevois 1888 (Entrepôts)	fr. 97,500	100	fr. 97,500 —
„ 6,000	Capital Cédules Caisse Hypothécaire	„ 6,000	100	„ 6,000 —
500	Oblig. 3½ % Jura-Simplon 1894	„ 250,000	500	„ 250,000 —
„ 90,000	Capital Oblig. 3½ % Chemin de fer du Gothard	„ 90,000	100	„ 90,000 —
m. 200,000	Capital 3½ % Empire Allemand	m. 200,000	102 & 123 30	„ 251,532 —
„ 200,000	„ 3 % „ „	„ 200,000	91.75 „	„ 226,255 —
„ 400,000	„ 3 % Consolidés Prussiens	„ 400,000	91.75 „	„ 452,511 —
„ 200,000	„ 3½ % Lettres de gage Crédit fonc. Prussien 1894	„ 200,000	96.50 „	„ 237,969 —
„ 131,400	„ 3½ % Lettres de gage Crédit fonc. Prussien 1896	„ 131,400	100 & 5.20	„ 156,993 —
$ 13,000	„ 5 % Mobile-Ohio, car Trust	$ 13,000	100 „	„ 67,600 —
	A reporter	—	—	fr. 1836,360 —
	Report	—	—	fr. 1,836,360 —
$ 13,000	Capital 4½ % Rutland Rd Cy. Equipment Bonds	$ 13,000	100 & 5.20	„ 67,600 —
„ 25,000	„ 5 % Wabash Rd. Cy. Equipment Bonds	„ 25,000	102 „	„ 132,600 —
„ 20,000	„ 4 % Erie Cy. Pennsylvania Collateral	„ 20,000	90 „	„ 93,600 —
„ 25,000	„ 4 % Norfolk & Western Pocahontas Jts. Bonds or.	„ 25,000	88½ „	„ 115,050 —
„ 50,000	„ 4½ % Buffalo Rochester & Pittsbourg Eq. Bonds	„ 50,000	100 „	„ 260,000 —
£ 10,000	„ 5 % Great Northern Rd. Advances Notes 1905	£ 10,000	100 & 25.20	„ 252,000 —
„ 10,000	„ 2½ % Consolidés Anglais	„ 10,000	88 „	„ 221,760 —
„ 5,000	„ 4 % Ile de France (Mauritius) 1905	„ 5,000	100 „	„ 126,000 —
2,000	Oblig. 3 % Lombardes anciennes	fr. 1,000,000	330	„ 660,000 —
„ 1,000	„ 3 % P.-L.-M. fusion ancienne	„ 500,000	455	„ 455,000 —
m. 122,400	Capital Oblig. 4 % Ville de Stockholm 1900	m. 122,400	1320/1020	„ 158,400 —
	Évaluation au 31 décembre 1903			4,378,370 —
	A déduire: Solde du compte laissé en réserve pour différence éventuelle des cours			„ 381,603 25
				fr. 3,996,766 75

Annexe n° 3. Réserve extraordinaire.

Apport dans ce compte . . . . . fr. 80,000. —

Schluss-Bilanz

der (342;)

Leih- & Sparkasse Steckborn (Kt. Thurgau)

pro 31. Dezember 1903.

Aktiva.		Passiva.	
Kassa	Fr. 83,218. 66	Aktienkapital	Fr. 500,000. —
Darleihen auf Hypothek	» 3,979,390. 10	Reservefonds	» 180,000. —
Kaufschuldbriefe	» 2,208,197. 11	Sparkassa	» 521,945. 18
Darleihen gegen Bürgschaft und Hinterlagen	» 1,369,981. 59	Obligationen	» 6,370,630. —
Konto-Korrent-Debitoren	» 533,065. 24	Erhob. Darleihen gegen Wechsel-obligo	» 50,000. —
Wertschriften	» 32,503. —	Tratten	» 25,000. —
Wechsel	» 112,478. 55	Konto-Korrent-Kreditoren	» 644,828. 01
Mobilien	» 1. —	Banken	» 4,080. 18
Liegenschaften	» —. —	Agio-Conto (Reserve f. Markwähr.)	» 62,000. —
Ausstehende Aktiv-Zinse	» 243,768. 43	Ausstehende Passiv-Zinse	» 138,619. 99
		Reingewinn pro 1903 inkl. Saldo letzter Rechnung	» 65,200. 35
	Fr. 8,562,303. 71		Fr. 8,562,303. 71

Der Umsatz beträgt in einfacher Aufrechnung seit **1. Januar 1903 Fr, 20,118,713. 42.**

Steckborn, den 10. Februar 1904.

Die Verwaltung.

(1903)

Geld auf jeglicher Basis von 5 Mille aufwärts vermittelt prompt und diskret

C. Woerwag, Basel.

Retourmarke beifügen. (154,)

Amerik. Buchführung lehrt gründlich durch Unterrichtsbriefe. Erfolg garantiert. Verl. Sie Gratisprospekt.
12 **H. Frisch,** Bücherexperte, **Zürich.**

Stiller Teilhaber

mit einer Einlage von Fr. 30—50,000 wird von gutgehendem Fabrikationsgeschäft der Uhrenbranche gesucht. Gefl. Offerten sub **F 3250 G** an **Rudolf Mosse, Bern.** (88,)

Berner Handelsbank.

Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre

Dienstag, den 23. Februar 1904, vormittags 11 Uhr,

im Hotel „Pfistern" in Bern.

Traktanden:

1) Abnahme der Jahresrechnung und Bilanz pro 1903, des Berichtes der Kontrollstelle, sowie Decharge-Erteilung an den Verwaltungsrat.
2) Beschlussfassung über Verwendung des Reingewinnes.
3) Wahlen in den Verwaltungsrat.
4) Wahl der Kontrollstelle.
5) Unvorhergesehenes.

Die Jahresbilanz und der Bericht der Kontrollstelle wird vom 15. Februar hinweg gemäss Art. 641 O. R. auf der Bank zur Einsicht der Aktionäre aufgelegt sein. Die Eintrittskarten zu dieser Generalversammlung können gegen gehörigen Ausweis über den Aktienbesitz vom 15. bis 20. Februar, abends 5 Uhr, bezogen werden in

Bern bei der **Bank selbst,**
Basel » » **Basler Handelsbank,**
Zürich » » **Schweizerischen Kreditanstalt,**

wo gleichzeitig der gedruckte Jahresbericht pro 1903 erhoben werden kann.

Nach dem 20. Februar werden keine Karten mehr ausgegeben.

Bern, den 5. Februar 1904.

Namens des Verwaltungsrates der Berner Handelsbank,

(281) *Der Präsident:* **E. Kœnig.** *Der Direktor:* **Staub.**

Excursions Suisses

(société anonyme).

MM. les actionnaires sont convoqués en

assemblée générale ordinaire

pour le jeudi 25 février 1904, 2½ h. de l'après-midi,

au siège social, place du Fort 2, à Genève.

Ordre du jour:

1° Rapport du conseil d'administration sur l'exercice 1903.
2° Rapport de MM. les commissaires-vérificateurs.
3° Délibération, approbation des comptes, décharge à donner au conseil.
4° Réélection de deux administrateurs pour une période de 6 années.
5° Nomination de deux commissaires-vérificateurs pour l'exercice 1904.

Genève, le 12 février 1904. [372]

Le conseil d'administration.

NB. Le bilan, le compte de profits et pertes, ainsi que le rapport de MM. les commissaires-vérificateurs seront déposés dès le 15 février chez MM. **J. Gay & C°,** 16, rue de Hesse, à Genève, où les intéressés pourront en prendre connaissance.

Pour assister à l'assemblée générale, MM. les actionnaires devront déposer leurs titres 5 jours avant l'assemblée dans les bureaux de MM. **J. Gay & C°,** 16, rue de Hesse, où il leur sera délivré une carte d'admission.

Lagerhaus der Bank in Winterthur

mit Geleiseverbindung in nächster Nähe des Güterbahnhofes Winterthur.

Seit 1862 im Betrieb.

Massiver Steinbau mit gesunden, hellen und trockenen Lagerräumen für Getreide und Kaufmannsgüter aller Art; mit vorzüglichen Kellern für Wein, Oel etc. Rationelle Einrichtungen (hydraul. Aufzüge, Kranen). Vieljährige Praxis im Lagerungsgeschäft. Günstige Gelegenheit zur Verteilung und Weiterbeförderung von Sammelsendungen. Reexpeditionen. Reglement mit Gebührentarif zu Diensten. Besondere Abmachungen für Lagerung in grösserem Umfange mit Wiederausgang in grossen Partien.

Prompte und gewissenhafte Bedienung zugesichert. (2102,)

Höhere Handelsschule in Genf.

Die Jünglinge aus der deutschen Schweiz, welche diese Schule zu besuchen wünschen, werden von **Ende April** an in den

Vorbereitungskursus, für Schüler fremder Sprachen

bestimmt, angenommen. Im Monat September werden dann dieselben als reguläre Schüler zugelassen und kommen je nach Fähigkeiten in eine der drei Klassen der Schule. (368;)

Für Auskunft und Programm wende man sich an den **Direktor,** Mr. **Ch. Fivat.**

GENERAL

(Life Assurance Company)

Lebensversicherungs-Gesellschaft

in London. ○ Gegründet 1837.

Gesellschaft ersten Ranges.

Billige Prämien.

Vorteilhafteste Bedingungen.

Prospekte und Auskunft bei der [2376]

Direktion für die Schweiz:

Gebr. Stebler, Zürich,

sowie bei den Agenturen an allen grössern Plätzen der Schweiz.

Kistenfabrik Zug, A.-G. in Zug.

Grösste u. billigste Bezugsquelle dieser Branche.

Elektrische Kraftanlage. — Eigenes Bahngeleise. — Prompteste Bedienung.

Telephon-Ruf und Telegramm-Adresse:

(105,) **Kistenfabrik Zug.**

Schläpfer, Blankart & Cie., 12 Neuenhofstrasse, Zürich.

Bankgeschäft.

Ausführung von Börsenaufträgen im In- und Auslande. [1915]
Vermittlung von Kapitalanlagen.
Eröffnung laufender Rechnungen.
Vorschüsse gegen Hinterlage couranter Wertpapiere.
Diskonto von in- und ausländischen Wechseln.

Kraft-Reserve.

Eine im besten Zustande befindliche vertikale Compound Dampfmaschine 50—60 P. S. mit Kondensation und Schwungradregulator ist zufolge elektr. Anschluss sofort billigst zu verkaufen.

Die Maschine ist nur wenig gebraucht und kann für Interessenten jederzeit in Betrieb genommen werden. Durch den geringen Preis und Platzbedarf (Länge 2,5, Breite 2,1 und Höhe 3,2 m) ist dieselbe auch als Kraft-Reserve äusserst geeignet. Gefl. Offerten sub **Z. T. 1169** an die Annoncen-Expedition **Rudolf Mosse, Zürich.** (319,)

Buchdruckerei H. JENT in Bern. — Imprimerie H. JENT à Berne.